



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Date de publication : Septembre 2021

Titre abrégé : Exonération de la TPS/TVH fédérale pour la construction de garderies

Description : Élimination de la TPS/TVH fédérale (5 %) sur les coûts des nouvelles constructions admissibles pour les garderies. Cette proposition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Coût de la mesure proposée :	Millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Coût total		-	2	2	2	2	7

Remarques :

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme cela apparaît dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une diminution du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre négatif indique une augmentation du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Méthode d'évaluation et d'établissement des projections : Les dépenses d'immobilisations récentes pour les garderies obtenues de Statistique Canada ont été majorées selon les prix de la construction non résidentielle dans la prévision de référence du CPE. Le nombre de constructions admissibles aux fins de la TPS/TVH fédérale a été déduit de l'estimation. Le DPB n'a incorporé aucune interaction avec des fonds publics.

Source d'incertitude : Les principales sources d'incertitude concernent le nombre de locaux de garderie qui seront construits, la proportion des coûts de construction de garderies assujettis à la TPS/TVH fédérale et les coûts de construction unitaires futurs.

Sources des données :	Variable	Source
	Dépenses en immobilisations, actifs corporels non résidentiels	Statistique Canada
	Indice des prix de la construction non résidentielle	Prévision de référence du CPE du DPB